

REUNION SCOLARITE MINEURE LAS

Ordre du jour :

➤ Candidatures MMOP

Conditions de candidature

➤ Ecandidat

Dates

Constitution du dossier : pièces à fournir

➤ Examens Mineure LAS

Date, déroulement, règles de validation

➤ Sélectivité

Les différentes étapes

➤ Questions diverses

CANDIDATURES MMOP

Vous êtes inscrit en LAS1 en
2021/2022 pour la 1^{ère} fois et vous
n'êtes pas en réorientation après un
PASS

CANDIDATURE



OUI

**Condition : Valider la Mineure
Santé (les 2 blocs) et la LAS 1
en 1^{ère} session**

NB : L'acquisition de la Mineure santé ou du bloc restant pendant l'année universitaire 2021/2022 par le système des compensations ouvertes aux MCCC des LAS ne permet pas l'accès à la sélectivité des filières de santé

CANDIDATURES MMOP

Vous étiez inscrit en PASS en
2020/2021

Vous avez validé
et êtes inscrit
en **LAS 2**

Vous n'avez pas
validé et êtes
inscrit en **LAS 1**



CANDIDATURE



OUI

Condition : valider la LAS 2 en 1^{ère} session

NON

**Vous devez attendre l'année universitaire
2022/2023, Valider la Mineure Santé et la
LAS 2 en 1^{ère} session**

NB : L'année de PASS/PACES réussie ou non est considérée comme une candidature

CANDIDATURES MMOP

Vous étiez inscrit en LAS1 en
2020/2021

Vous avez validé la LAS1 et la Mineure
Santé et êtes inscrit en **LAS 2**

Vous avez validé la LAS1 mais pas la
Mineure Santé et êtes inscrit en **LAS 2**

Vous n'avez pas validé la LAS1 et
êtes inscrit en **LAS 1**

CANDIDATURE



OUI

**Condition : Valider la LAS 2 en 1^{ère}
session**

OUI

**Condition : Valider la Mineure
Santé (ou le bloc manquant)
le cas échéant et la LAS 2 en
1^{ère} session**

NON

**Vous devez attendre l'année universitaire
2022/2023, Valider la Mineure Santé et la
LAS 2 en 1^{ère} session**

NB : L'acquisition de la Mineure santé ou du bloc restant pendant l'année universitaires 2021/2022 par le système des compensations ouvertes aux MCCC des LAS ne permet pas l'accès à la sélectivité des filières de santé

CANDIDATURES MMOP

Vous êtes inscrit en LAS3 en
2021/2022

CANDIDATURE



OUI

**Condition : Valider la Mineure
Santé (ou le bloc manquant)
le cas échéant et la LAS 3 en
1^{ère} session**

**NB : L'acquisition de la Mineure santé ou du bloc restant pendant l'année universitaires 2021/2022 par le système des compensations ouvertes aux MCCC des LAS ne permet pas l'accès à la sélectivité des filières de santé
1 année de PACES = 1 candidature**

CANDIDATURE



Ecandidat : du 8 au 22 Avril
Mode opératoire sur Blog de La Sclarité

Pièces à fournir :

- ✓ CV précisant votre **Parcours détaillé de formation post-bac**
- ✓ Attestation sur l'honneur :
 - Candidature uniquement à l'Université Lyon1
 - Nb d'inscription en Pass ou Paces
- ✓ Formulaire de candidature : Choix de formation (MMOP)

Vos choix sont définitifs et vous engagent. Ils compteront pour une candidature si votre dossier est jugé recevable conformément aux dispositions de l'article R. 631-1 du code de l'éducation.

Pour le parcours LAS, si la mineure santé n'est pas validée en première session et/ou si l'année universitaire n'est pas validée, votre candidature ne sera pas décomptée

En revanche, si vous candidatez et que votre dossier est déclaré recevable, votre candidature sera décomptée même si vous vous désistez.

EXAMENS MINEURE SANTE

Session 1 :

Epreuves : 5 mai 2022

Session 2 :

Epreuves : 1er juillet 2022

BLOC 2A MATIN	BLOC 2B MATIN	BLOC 1 APRES MIDI
Biologie cellulaire	Biophysique	Physiologie
HBDD	Biostatistique	SHS - SP
Biochimie	SHS	Anatomie
Chimie		ICM
Site : Rockefeller		

Etudiants avec épreuves aménagées : prévenir la scolarité Mineure Las

Modalités de contrôle des connaissances

Disciplines (responsables)	Volume horaire (CN/SEPI)	Modalité et durée de l'épreuve		Coefficients	ECTS
		Session 1	Session 2		
BLOC 1 (ECUE)					
Physiologie	6h/4h	ET=QCM/20 50 mn	Ecrit / 20 1h30	0.2	6
SHS / Santé publique	3h/2h	ET=QCM/20 25 mn		0.1	
Anatomie	6h/4h	ET=QCM/20 50 mn		0.2	
Initiation à la connaissance du médicament	3h/2h	ET=QCM/20 25 mn		0.1	
BLOC 2A (ECUE)					
Chimie	3h/2h	ET=QCM/20 25 mn	Ecrit / 20 1h	0.1	4
Biochimie-Biologie Moléculaire	3h/2h	ET=QCM/20 25 mn		0.1	
Histologie, Biologie du développement	3h/2h	ET=QCM/20 25 mn		0.1	
Biologie cellulaire	3h/2h	ET=QCM/20 25 mn		0.1	
BLOC 2B (ECUE)					
Sciences Humaines & Sociales	6h/4h	ET=QCM/20 50 mn	Ecrit / 20 1h	0.2	4
Biostatistiques	3h/2h	ET=QCM/20 25 mn		0.1	
Biophysique	3h/2h	ET=QCM/20 25 mn		0.1	
TOTAL (pour Bloc 1 + Bloc 2A ou Bloc 1 + Bloc 2B)	30h/20h	4h10mn	2h30	1	10

Validation de l'UE Mineure Santé

1^{ère} session :

Validation directe d'un bloc en 1^{ère} session

- Le bloc est validé lorsque la moyenne générale du bloc est $\geq 10/20$, avec compensation entre disciplines.
- La note obtenue au bloc est définitive.

Règles générales de validation de l'UE Mineure santé en 1^{ère} session :

- L'UE Mineure santé est validée en 1^{ère} session lorsque la moyenne générale de l'UE est $\geq 10/20$, avec compensation des moyennes générales des deux blocs.

Validation de l'UE Mineure Santé

2^{ème} session :

Validation d'un bloc en 2^{ème} session

- Le bloc est validé lorsque la moyenne générale du bloc est $\geq 10/20$, avec compensation entre disciplines.
- La note de la 2^{ème} session remplace la note de 1^{ère} session.
- La note obtenue au bloc est définitive.

NB : L'étudiant n'ayant pas validé l'UE Mineure Santé, mais ayant validé le bloc 1 ou le bloc 2 (en 1^{ère} ou 2^{ème} session) a la possibilité de repasser le bloc manquant soit en LAS 2, soit en LAS 3.

Validation de l'UE Mineure Santé

2^{ème} session :

Règles générales de validation de l'UE Mineure santé en 2^{ème} session:

- Les étudiants n'ayant pas obtenu en 1^{ère} session la validation d'un des deux blocs même avec la règle de compensation ou la validation des deux blocs seront attendus aux épreuves écrites de 2^{ème} session pour **l'ensemble des disciplines** du/des blocs en question.
- L'UE Mineure santé est validée lorsque la moyenne générale de l'UE est $\geq 10/20$, avec compensation des moyennes générales des deux blocs.
- La note de la 2^{ème} session remplace la note de 1^{ère} session

Sélectivité

Le jury examine les résultats des étudiants en prenant en compte les notes des UE suivantes :

Etudiant(e) en LAS1 :

- Notes LAS1 UE Disciplinaires + UE mineure santé (i.e. hors UE transversales)

Etudiant(e) en LAS2/LAS3 qui suit l'UE mineure santé en 2021-2022 :

- Notes LAS2/LAS3 UE Disciplinaires + UE mineure santé (i.e. hors UE transversales)

Etudiant(e) en LAS2/LAS3 ayant validé l'UE mineure santé en 2020-2021 :

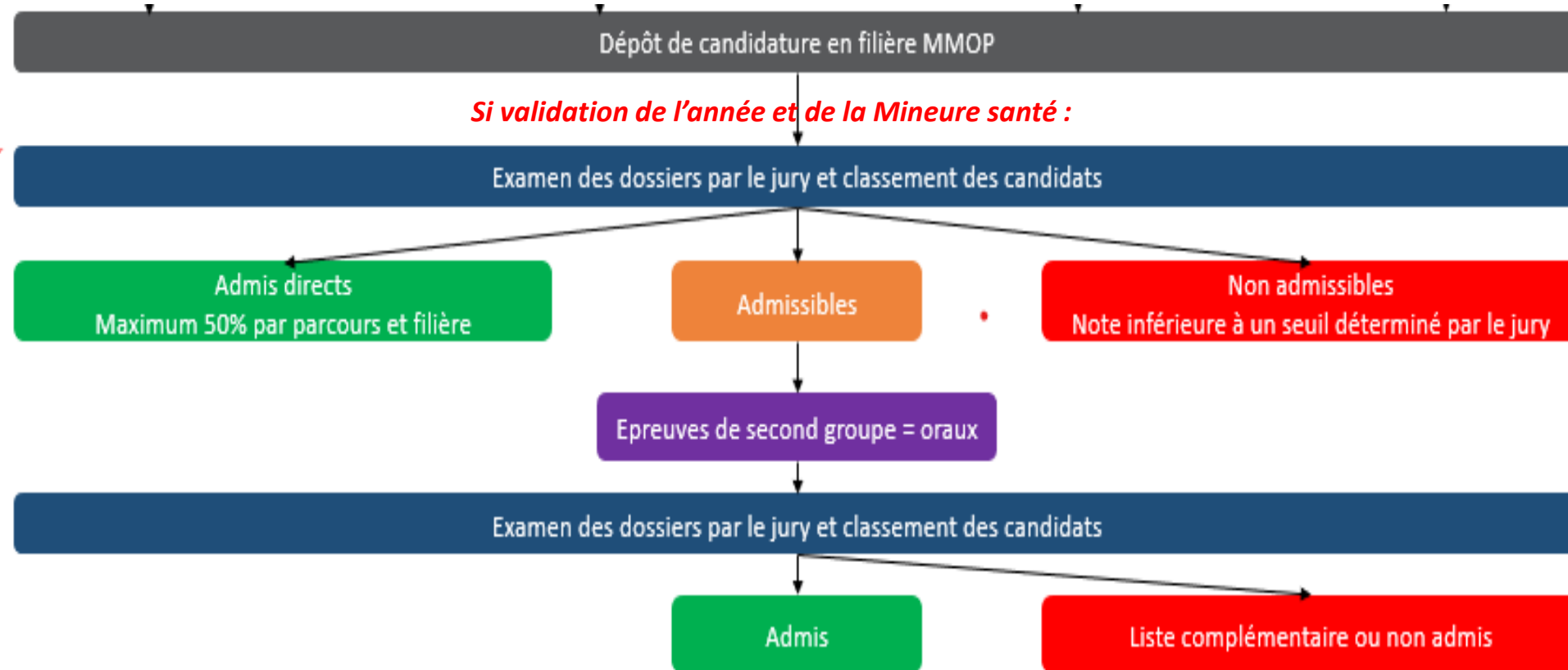
- Notes LAS2/LAS3 UE Disciplinaires (i.e. hors UE transversales)

Etudiant(e) en LAS2 ayant validé l'année PASS en 2020-2021 :

- Notes LAS2 UE Disciplinaires (i.e. hors UE transversales)

Nb : Un interclassement sera opéré par le jury entre les étudiants issus de l'ensemble des LAS.

PROCESSUS DE SELECTIVITE



Nb : Une préparation à l'oral est proposée aux étudiants sélectionnés pour le second groupe d'épreuves

CAPACITES D'ACCUEIL EN DEUXIEME ANNEE DE SANTE EN MMOPK

	LAS1	LAS2/LAS3
MEDECINE (Lyon Est/Sud)	95	140
MAÏEUTIQUE	5	7
ODONTOLOGIE	6	8
PHARMACIE	37	56

KINE Etudiants Lyon1	
LAS1/LAS2 SPS Lyon 1	8
LAS1 portail SVT Lyon 1 LAS2-LAS3 mention SV Lyon 1 LAS2-LAS3 mention SVT Lyon 1 (parcours accès santé)	15

Nous vous souhaitons le meilleur!